

Editorial

Ce nouveau numéro hors série risque d'être mal accueilli par certains, les uns et les autres invoquant par ailleurs des raisons différentes.

Certains diront en effet que nous jouons là la carte de l'opportunisme. Michel Monnerie a fait des adeptes et quelques ufologues, à la recherche d'une virginité nouvelle, sont sans doute prêts à jeter leur tenue aux orties en jurant qu'on ne les y reprendrait plus : pour eux, tout OVNI est en fait un objet parfaitement identifié qui s'ignore.

Cette nouvelle école d'ufologues est composée de chercheurs tels que Michel Monnerie, Gérard Barthel, Jacques Brucker et Dominique Caudron. Ces « nouveaux ufologues » (même si l'expression leur déplaît) ont la volonté de débarrasser les collections de cas actuellement recensés de tous les faux, canulars et autres méprises qui y traînent encore. Cette entreprise est parfaitement louable, mais ces ufologues ont d'autres objectifs ou hypothèses auxquelles nous ne pouvons pleinement souscrire : pour eux il n'y aurait plus d'OVNI, chaque cas restant encore inexplicable n'étant qu'un phénomène en passe d'être identifié dans les mois ou années à venir.

Nous reviendrons plus tard sur ces hypothèses et réflexions qui viennent d'être développées dans deux ouvrages parus récemment aux « Nouvelles Editions Rationalistes » : « La grande peur martienne », par Gérard Barthel et Jacques Brucker, et « Le naufrage des extra-terrestres », par Michel Monnerie (collection « lumières sur ... ». Ces deux livres ont provoqué quelques remous dans le petit monde de l'ufologie et il est bon que l'on y revienne en 1980.

Disons que le travail préféré de ces partisans de la « nouvelle ufologie » est la contre enquête systématique. La recette est simple : on prend un cas manifestement mal enquêté dans lequel il est question d'un vague phénomène de lumière nocturne, et on a tôt fait de mettre en évidence les erreurs de l'enquêteur qui a cru à un phénomène mystérieux alors qu'un contrôle astronomique élémentaire lui aurait permis d'identifier la Lune ou Vénus.

Qu'on prenne garde, MM. Menzel, Klass et Condon ne procédaient pas autrement.

Première précision : la SOBEPS n'a pas à se réclamer d'une école plutôt que d'une autre. Il y a dans ce numéro des textes qui appartiennent à la tendance évoquée plus haut. Nous encourageons tous ceux qui ont le cran de dire que beaucoup d'enquêtes ont été et sont encore mal conduites. Nous les encourageons lorsqu'ils débusquent des cas d'observations qui peuvent recevoir une explication simple et n'ont dès lors plus leur place dans les dossiers de l'ufologie. Mais nous nous permettons de refréner leur enthousiasme (parfois) iconoclaste : pas de conclusions hâtives, Messieurs, ce n'est pas parce qu'on peut trouver une explication pour 10 % des cas vérifiés qu'on peut en déduire que les 90 % restants sont tout aussi aisément identifiables.

D'autres nous reprocheront d'avoir accueilli dans nos colonnes ces « fossoyeurs » de l'ufologie. A ceux-là nous répondrons que nous n'avons pas à nous ériger en ceuseurs et protecteurs de la seule et bonne ufologie. L'ufologie est une activité qui se cherche et pour laquelle aucune méthodologie vraiment satisfaisante n'a été proposée. Celle utilisée par Michel Monnerie et ses émules a au moins un mérite à nos yeux : elle prône la recherche systématique des causes possibles d'un phénomène avant de le déclarer non identifié.

Cela semble aller de soi et devrait constituer l'abc des connaissances de l'enquêteur. L'emploi du conditionnel montre qu'on est loin du compte. Il suffit de parcourir certains comptes rendus d'enquêtes publiés ici ou là pour se rendre à l'évidence : la

« soucoupophilie » existe et il est des personnes pour lesquelles le moindre point lumineux insolite représente un engin peuplé d'extra-terrestres.

Soyons critiques. On nous a souvent reproché de ne pas publier suffisamment de nos enquêtes. Nous sommes trop conscients des erreurs soulignées plus haut pour tomber dans le piège d'une publication rapide. L'édition prochaine d'une synthèse des centaines d'enquêtes menées à bien par les collaborateurs de la SOBEPS permettra à chacun de se rendre compte de l'ampleur de la tâche.

Un autre texte risque d'être encore plus mal accueilli. Tant mieux. Non pas que nous recherchions le scandale, mais tout simplement parce qu'il est bon que chacun puisse s'exprimer en toute liberté si les arguments développés sont fondés et si cela se fait pour le bien de l'ufologie en général. Il s'agit de l'article de Dominique Caudron qui est une contre-enquête particulièrement détaillée d'une affaire étudiée par le GEPAN. Cet article n'engage bien sûr que son auteur et il ne faut surtout pas y voir une volonté de la SOBEPS de détruire la renommée du GEPAN. Les travaux critiqués ci-après ont été réalisés alors que Claude Poher en était encore le directeur. Le nouveau Chef du Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés, M. Alain Esterle, a pris connaissance de l'article qui suit et ne tient pas à lui apporter de réponse pour l'instant. La polémique est en effet un genre qu'il faut éviter et elle n'a que faire dans la recherche ufologique. Ayant rencontré M. Esterle, nous savons qu'il est suffisamment intelligent pour faire la part entre les critiques justifiées et les attaques polémiques qui émaillent le texte de Dominique Caudron.

Nous vous proposons donc cette étude de Dominique Caudron comme exemple typique d'une contre-enquête solide et rigoureuse dans sa démarche. Nous ne partageons néanmoins pas les conclusions de son auteur et nous tenions à vous en faire part avant que vous n'abordiez son travail.

Selon le GEPAN précisément, il reste 25 % des rapports d'enquêtes qui ne peuvent être expliqués. Ce numéro est donc consacré aux 75 % qui ont pu l'être, à ces trois cas sur quatre qui peuvent résulter d'une erreur ou d'une méprise. Quant au quatrième cas, c'est finalement lui qui nous intéresse. C'est par l'accumulation de milliers de « quatrième cas » que se construit patiemment l'ufologie. Mais ces observations, on s'en fait largement l'écho dans les autres numéros d'Inforespace.

Ce n'était que justice qu'au moins l'un de ces derniers soit plutôt réservé à ce qui constitue l'essentiel du matériel sur lequel les enquêteurs doivent travailler : les objets volants identifiés.

Michel Bougard.